



## PARC NATUREL MARIN DES ESTUAIRES PICARDS ET DE LA MER D'OPALE

Conseil de gestion du 9 février 2017

Délibération PNMEPMO\_2017\_23

### Approbation du compte-rendu du conseil de gestion du 1<sup>er</sup> décembre 2016

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-3 à L. 334-5, R. 334-15, R. 334-33, R. 334-34 et R. 334-36,

Vu le décret n°2012-1389 du 11 décembre 2012 portant création du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu l'arrêté inter préfectoral modificatif 96/2016 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu le plan de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale adopté au conseil de gestion du 10 décembre 2015, et par le conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées le 24 février 2016,

Considérant que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer,

**Le conseil de gestion adopte la décision suivante :**

#### **Article 1 :**

**Le conseil de gestion approuve, sous réserve d'ajouter les propos de M. MONTASSINE sur l'écoulement du Dien, le compte-rendu ci-annexé du bureau du conseil de gestion du 1<sup>er</sup> décembre 2016.**

#### **Article 2 :**

Le directeur de l'Agence Française pour la Biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

Le 9 février 2017,

Le président du conseil de gestion

Dominique GODEFROY



## PARC NATUREL MARIN DES ESTUAIRES PICARDS ET DE LA MER D'OPALE

Conseil de gestion  
Séance du 1er décembre 2016  
Boulogne-sur-Mer

### RELEVÉ DE DÉCISIONS

#### Présents :

- M. Olivier Wibart, chef du bureau du développement économique et de l'aménagement du territoire à la sous-préfecture d'Abbeville, commissaire du gouvernement
- M. Jean-Michel Chevalier, adjoint du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, commissaire du gouvernement
- 40 membres du conseil de gestion présents ou représentés (sur 60 membres) dont 35 en début de réunion

La liste des membres présents est détaillée en annexe. Le quorum, fixé à 30 membres présents ou représentés, est atteint.

La réunion est introduite par M. Godefroy, Président du Conseil de Gestion.

M. le PRÉSIDENT revient sur le conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées (AAMP) qui a eu lieu le 30 novembre 2016. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'AAMP fera partie de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB). Il rappelle que l'AAMP, créé il y a une dizaine d'années, a permis la création de 8 parcs marins. Un audit a été réalisé sur l'AAMP. Les présidents de parcs ont tenu à souligner un certain nombre de points de vigilance :

- représentation des acteurs du monde maritime au sein de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) car son conseil d'administration ne prévoit pas la présence d'un représentant des parcs marins ;
- faiblesse des moyens humains mis à disposition dans les parcs naturels marins ;

Ensuite M. le PRÉSIDENT explique qu'il est intervenu, la veille, pour présenter l'annexe Natura 2000 au plan de gestion, et que le document a reçu un avis très favorable.

Mme RONCIN, vice-présidente et secrétaire générale du CRPMEM, aurait aimé recevoir le document avant qu'il soit transmis en conseil d'administration de l'agence des aires marines protégées.

M. le PRÉSIDENT précise que le document n'est pas finalisé, rappelle qu'une présentation du projet d'annexe Natura 2000 a été présentée lors du dernier bureau et propose que le directeur envoie le document à l'ensemble des membres du conseil de gestion afin de faire remonter les observations lors du prochain conseil de gestion.

#### **1- Approbation de l'ordre du jour**

---

M. le Président démarre la séance avec la lecture de l'ordre du jour et le soumet au vote du conseil de gestion.

---

**Décision**                      **Approbation à l'unanimité**

---

#### **2- Approbation du compte-rendu du conseil de gestion du 29 septembre 2016**

---

M. le Président présente le compte-rendu du dernier conseil de gestion et demande s'il y a des observations. Il le soumet à l'approbation du conseil de gestion. Aucune remarque n'est faite.

---

**Décision**                      **Approbation à l'unanimité**

---

### **3- Présentation de l'Agence Française pour la Biodiversité**

---

Mme VIERA, chargée de mission communication et sensibilisation, présente le diaporama de présentation de l'AFB. Elle explique que l'agence des aires marines protégées (AAMP), l'Atelier technique des espaces naturels (ATEN), l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) et les Parcs nationaux de France (PNF) vont former ensemble, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'Agence française pour la biodiversité (AFB). Les parcs naturels marins (PNM) vont donc intégrer l'AFB, qui a été créée par la loi 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

M. FASQUEL, Directeur délégué du PNM, explique que l'un des intérêts de l'AFB est de travailler sur une meilleure intégration des enjeux de l'eau douce en lien avec les enjeux de l'eau salée dans une logique amont / aval. Il ajoute que le pouvoir, d'émettre des avis conformes, donné au conseil de gestion par délégation du conseil d'administration est intégralement repris dans la loi sur la Biodiversité et portant création de l'AFB.

M. MONTASSINE, représentant des pêcheurs professionnels, fait remarquer que le logo (provisoire) de l'AFB ne représente pas d'espèce marine et s'interroge de la place des marins dans cette nouvelle instance ?

M. le PRESIDENT répond qu'il y a une solidarité entre les parcs pour que les choses se mettent en place, en prenant conscience que les parcs sont un outil essentiel pour la défense de la biodiversité. La biodiversité étant essentiellement marine. La mise en place de l'AFB, même s'il y a peu de vision maritime, n'empêche pas le Parc de continuer à fonctionner. Le décret de création du PNM est indépendant de la création de l'AFB. Il ajoute : « *Nous avons toute la légitimité à poursuivre notre action et notre volonté de gestion à travers un outil que nous avons mis en place* ».

M. VOGT, représentant du conseil régional Haute-Normandie, pense qu'il y a sans doute nécessité de renforcer d'autres logiques transversales. Ainsi il estime que si l'AFB renforce l'intégration des acteurs de la biodiversité, il faudrait aussi un renforcement des logiques de façade maritime en intégrant les collectivités locales qui agissent pour le littoral.

### **4- Aire marine labellisée OSPAR**

---

M. FASQUEL rappelle que lors du précédent conseil de gestion, le sujet d'une possible labellisation OSPAR avait été abordé rapidement dans les points divers en raison d'une sollicitation tardive du ministère. Cette proposition de labellisation par le ministère a été discutée en bureau qui a souhaité qu'une note soit produite afin de présenter les enjeux pour le parc naturel marin.

M. FASQUEL présente un diaporama qui détaille la mise en œuvre d'une convention OSPAR : procédure, effets attendus, documents à produire.

M. HARLAY, directeur adjoint, fait part de ses échanges avec le Parc naturel marin d'Iroise, qui est labellisé OSPAR depuis 2008. Il explique que cette année, le PNM d'Iroise a fourni un formulaire des actions qu'il a mis en place dans son plan de gestion. Pour le PNM d'Iroise c'est une démarche de lisibilité. Ça apporte une plus-value lorsqu'un dossier est déposé. Enfin, il termine en précisant que la labellisation a été un moyen, en Iroise, d'avoir des financements complémentaires sur des actions et de valoriser le travail.

M. le PRESIDENT précise que le PNM d'Iroise ne subit aucune contrainte supplémentaire. Malgré une labellisation très orientée environnement, elle ne remet pas en cause l'outil PNM. L'intérêt de cette labellisation est d'entrer dans un réseau international. C'est une démarche de plus-value.

Mme RONCIN, trouve que c'est un peu prématuré puisque le plan de gestion n'est pas encore mis en œuvre, aucune action n'ayant été réalisée. Elle rappelle qu'au moment de l'écriture du plan de gestion, certains s'inquiétaient sur les objectifs d'OSPAR et ne voulaient surtout pas que soit inscrit des zones de conservation partout, puisque c'était des zones de développement durable.

M. WARD, du collège des représentants d'associations de protection de l'environnement, intervient pour expliquer qu'il est favorable à cette labellisation. Il pense que c'est un avantage pour le Parc, que ça montrerait la qualité et la responsabilité vis-à-vis des espèces en question, d'apporter un regard sur le travail effectué ainsi qu'une expertise.

M. RUELLET, vice-président, s'inquiète de rajouter une couche supplémentaire au mille-feuille administratif sachant que pour lui cette labellisation ne modifie rien.

M. FASQUEL répond qu'il ne s'agit pas d'un périmètre ayant une valeur administrative, mais d'une mise en réseau d'aires marines au niveau international. Cela permettrait donc de faciliter la reconnaissance du parc et probablement l'accès à certains financements européens.

Mme PAPORE, de l'UNICEM, ne pense pas que le PNM ait mis en avant le principe de précaution cité dans OSPAR. Elle exprime son inquiétude notamment en ce qui concerne le 2ème objectif et la nécessité d'expliquer le 3ème. Elle se demande s'il y aura des zones spécifiques dans lesquelles il n'y aura plus d'activités possibles parce que le PNM représente au mieux la variété d'espèces, d'habitats et de processus écologiques. Elle ajoute qu'elle se demande dans quoi le PNM s'engage et s'il serait possible, pendant un an, de faire une phase test afin de mettre en œuvre le plan d'actions sans OSPAR.

M. FASQUEL répond :

➤ Sur l'alerte de mise en œuvre du principe de précaution :

Il pense que le fonctionnement et la gouvernance du conseil de gestion impliquent une anticipation des enjeux potentiels et donc une forme d'application du principe de précaution par les votes. Il rappelle que toute activité, soumise à autorisation qui peut présenter un effet notable sur le milieu marin, est soumise au vote du conseil de gestion.

➤ Sur la hiérarchisation au sein même de l'aire marine protégée qu'est le PNM :

Il rappelle que le plan de gestion contient une carte des vocations qui pourra parfois aboutir à une hiérarchisation des enjeux. Il poursuit en expliquant que le parc n'est pas une réserve, qu'il permet le maintien et développement des activités qui respectent les principes du développement durable. Certaines études permettront d'identifier des sites où il y aura plus d'enjeux que d'autres en termes de pression et d'impacts sur le milieu marin.

M. le PRESIDENT répond qu'il y a deux façons d'envisager le test. Il précise que soit, on ne rentre pas dans OSPAR et on fait comme si on était OSPAR, mais on ne bénéficie pas de réseau. Soit on teste OSPAR pendant 1 an pour voir quelles sont les conséquences et on bénéficie du réseau, sachant qu'on peut en sortir quand on veut. Sortir d'un réseau, c'est toujours négatif. Mais tester et dire qu'on ne va pas y rentrer, ce n'est pas plus positif. Les résultats sont les mêmes. Le PNM pourrait donner une image négative mais peut importe. Il estime que l'image négative, en cas de sortie du réseau OSPAR, peut être très largement compensée par les actions, les bilans et la volonté de vouloir garder un outil qui est à la fois environnemental, économique et sociétal ».

M. VOGT pense que ça fait peur de lire ce qui est écrit dans les objectifs des AMP OSPAR « *Objectif 1 : Protéger, conserver et restaurer les espèces, habitats et processus écologiques qui ont été négativement impactés par les activités humaines* ». Il demande quelles sont les activités humaines qui ont négativement impactés les espèces, habitats et processus écologiques ? Et si demain ne seront pas interdits la chasse, la pêche et les sports de loisirs ? « *Objectif 2 : Prévenir la dégradation et les dommages portés aux espèces...* ». Il précise qu'il n'y a aucune référence aux activités humaines et économiques, à l'équilibre à trouver entre la protection de l'environnement et au développement des activités touristiques, traditionnelles (la chasse) ou économiques (la pêche). Il estime que cette labellisation pourrait être dangereuse et que donc elle ne lui convient pas.

M. le PRESIDENT partage l'avis de M. Vogt lorsqu'il signale les contraintes potentielles pour les activités présentes dans le parc. Néanmoins, il estime que la meilleure garantie du maintien des activités économiques dans le PNM c'est le plan de gestion qui est résolument équilibré entre préservation et confortement de « l'économie bleue ». Il affirme que c'est impossible, à travers une labellisation OSPAR, de remettre en cause le plan de gestion.

M. VOGT demande s'il n'y aurait pas moyen de faire confirmer, de façon écrite et formelle par l'organisme qui gère OSPAR, qu'effectivement le plan de gestion est conforme aux objectifs OSPAR ?

M. le PRESIDENT répond que ce qui a permis au PNM d'être sélectionné, c'est son plan de gestion. Mais, il est possible d'avoir un écrit supplémentaire leur demandant de confirmer le plan de gestion comme satisfaisant tel qu'il est écrit sachant qu'il reste 3 volets à développer. Ça peut être une précaution supplémentaire.

M. FASQUEL décrit les modalités de désignation d'une aire marine labellisée OSPAR : « *Le ministère de l'écologie a sélectionné notre parc sur deux points. D'une part, parce que nous avons les espèces dites OSPAR présentes au sein du parc et d'autre part, parce que nous avons un plan de gestion validé* ».

Mme RONCIN précise qu'à sa connaissance, à part le PNM d'Iroise, toutes les zones labellisées OSPAR sont des aires marines protégées qui sont des zones N2000. « *On a une grosse partie de notre parc marin qui n'est pas à ce degré là de protection. Nous, on a un objectif de préservation de la biodiversité et du maintien des activités humaines* ». Elle pense que dans le périmètre du Parc, il y a peut être des zones qui ont vocation à être couvertes par un label OSPAR. Elle demande si tout le périmètre du parc a vocation à être labellisé OSPAR ? « *Si on développe un réseau, que certains dans d'autres pays n'aillent pas assimiler un parc à une AMP avec un niveau type réserve* ». Elle comprend qu'une réserve soit labellisée OSPAR. « *On a toujours cette ambiguïté là, cet outil là qui est français, qui est spécifique à la France puisqu'on ne l'a pas coté anglais, ni coté belge, ni hollandais. Pour nous, on est une autre AMP.* »

M. BECQUET, représentant du CRPMEM Haute-Normandie, rappelle qu'il ne faut pas oublier la qualité de l'eau. « *La façon dont nous produisons et consommons porte atteinte au milieu marin. Il ne faut pas attaquer le pêcheur parce qu'on a l'impression que c'est lui qui détruit la biodiversité. Il ne faut pas oublier que le pêcheur est là pour nourrir les populations. S'il y a des pêcheurs, c'est parce qu'il y a des espèces qui doivent être pêchées avec des engins qui conviennent* ». Il craint qu'une labellisation OSPAR ne permette plus de pêcher certaines espèces dans le secteur.

M. le PRESIDENT propose de ne labelliser OSPAR que les secteurs N2000 au sein du Parc. De faire remonter au ministère qu'une labellisation complète du Parc ne convient pas dans un premier temps. Il propose de se donner le temps de la réflexion à travers cette labellisation des zones N2000.

M. WARD demande si c'est possible ?

M. le PRESIDENT répond que le Parc va interroger le ministère. Il pense que *c'est un peu un compromis entre tout ce qui a été dit : « on va voir ce que donne la labellisation OSPAR sur des zones déjà classées N2000 et puis dans 2 ou 3 ans, on verra si on a vocation à élargir à l'ensemble du Parc ».*

Mme PAPORE demande si, dans la proposition qui sera faite au ministère, il sera possible de bien écrire les choses sur le caractère expérimental y compris sur la zone N2000 ?

M. le PRESIDENT répond que c'est le PNM qui détermine l'expérimentation en termes de durée et de volonté.

---

<b>Décision</b>	<b>Avis favorable à l'unanimité sur une labellisation OSPAR expérimentale des zones Natura 2000, majoritairement marines, du parc</b>
-----------------	---

---

## **5- Projet de parc éolien au large de Dieppe – le Tréport : méthode de travail, procédures et calendrier**

---

M. HARLAY présente le projet de parc éolien. Quatre commissions thématiques par thèmes sont prévues dès le mois de février jusqu'au mois de juin, où l'avis pourrait être rendu.

M. FASQUEL précise que la question d'un 5ème atelier, qui aborderait les enjeux socio-économiques, a été débattue lors du dernier bureau.

Les conclusions du 5<sup>ème</sup> atelier (enjeux socio-économiques) ne seront donc pas retenues dans l'argumentaire sur l'effet potentiellement notable sur le milieu marin.

M. le PRESIDENT invite à valider et à approuver le 5ème atelier pour débattre de l'approche socio-économique.

Mme RONCIN justifie la nécessité d'avoir cet atelier : « *Si on prend la pêche, les reports d'activité liés à l'implantation du parc éolien peuvent avoir un effet notable sur l'environnement, sur une autre zone. C'est dans le 5ème atelier que seront évalués les effets des reports d'activité.* »

M. HARLAY précise qu'il faudra prendre en compte cette zone de report lorsque les ressources seront abordées (exemple : atelier sur les mammifères et les poissons).

M. BECQUET ajoute que les reports d'activité seront possibles pour les bateaux qui en auront la possibilité et que les petits bateaux n'auront pas la possibilité d'aller au-delà des zones qu'ils ont l'habitude de fréquenter.

M. le PRESIDENT propose que le conseil de gestion élabore, après les échanges en groupe de travail, une délibération sur les enjeux socio-économiques qui ne sera pas intégrée dans l'argumentaire de l'avis conforme. Il demande si les membres du conseil valident cette méthode de travail et les 5 ateliers.

---

## Décision

## Avis favorable à l'unanimité

---

M. FASQUEL propose d'organiser une visite d'un site éolien maritime en Europe et précise que cette initiative serait intégralement financée par le Parc naturel marin.

M. BECQUET ajoute que chaque site est spécifique. « C'est pour cela qu'on accepte des sites et pas d'autres ! »

Mme SUEUR, représentante de la Communauté de Communes Bresle Maritime, demande s'il s'agit de visiter un parc éolien de la dimension des éoliennes prévues dans notre région ?

M. le PRESIDENT répond que les dimensions ne seront pas exactement les mêmes, chaque site étant spécifique.

M. FLORIN, représentant de l'association de chasse maritime de la Somme, ajoute qu'il faudrait visiter un site qui intègre les problématiques spécifiques de la chasse et pense que ça doit être une démarche indépendante et à la charge du Parc naturel marin.

M. le PRESIDENT propose de transmettre prochainement 2 ou 3 choix de visite d'un parc éolien avec les caractéristiques techniques.

M. MONTASSINE estime que les membres du conseil de gestion travaillent trop dans l'urgence. Il pense que c'est du temps perdu puisque les éoliennes et les emplacements d'implantation ne seront pas les mêmes. Il préfère travailler sur la réalité des impacts.

M. LEBLANC, représentant du syndicat des énergies renouvelables, ajoute que le SER est favorable au 5<sup>ème</sup> groupe de travail proposé parce qu'il convient de présenter tous les enjeux. Il rappelle que le cahier des charges de l'appel d'offre leur impose de déposer l'étude d'impact en juin 2017 au plus tard.

M. MAQUET, représentant du SMBSGLP, ajoute qu'il y a eu 2 débats publics. « *L'ensemble des locaux ont fait valoir leur position. Les assemblées ont délibéré* ». Il dit ne pas avoir besoin de visiter un autre parc. « *Les populations et les institutionnels sont extrêmement défavorables à ce parc* ».

M. le PRESIDENT demande qui souhaite que cette visite ait lieu ? Aucune réponse n'est exprimée. Il considère donc que la visite n'est pas nécessaire et décide d'annuler le projet.

M. CHEVALIER, commissaire du gouvernement, précise qu'il faut clarifier le calendrier, balisé par le cahier des charges de l'appel d'offres. « *Le choix du lauréat est d'anticiper la date limite pour le dépôt des demandes d'autorisations administratives. Le jalon est le 3 juin. La préfète du département de Seine-Maritime peut prolonger cette échéance s'il y a des contraintes du maître d'ouvrage. Il faudrait que la direction du parc se rapproche du service instructeur, préfecture 76 et DDTM 76, pour connaître précisément le calendrier de l'enquête publique* ».

M. le PRESIDENT modifie l'ordre du jour et propose de passer directement aux avis.

## 8- Demandes d'avis

---

### ▪ Avis sur les travaux de restauration de l'écoulement du Dien :

M. HARLAY présente le projet de travaux et précise qu'avec le curage proposé, il y a un risque sanitaire d'ordre bactériologique. Dans le dossier, il n'est pas proposé d'analyses physico-chimiques des sédiments qui vont être curés. Il se demande s'il est pertinent de curer sur tout ce linéaire et si un curage plus limité, avec l'effet de chasse qui serait retrouvé, ne serait pas suffisant.

M. FLORIN annonce que l'association de chasse maritime est favorable à ces travaux puisqu'il s'agit de rétablir une situation qui s'est dégradée. Il pense qu'il convient d'être prudent quant au curage sur l'ensemble du linéaire et qu'il faut profiter de l'effet de chasse.

M. le PRESIDENT précise qu'il s'agit d'un avis favorable avec recommandations.

Mme RONCIN intervient au nom du CRC et du CRPM. « *Nous appuyons fortement la contribution de l'équipe du Parc naturel marin et nous pensons qu'il est nécessaire de quantifier les risques potentiels de dégradations de la qualité des eaux marines* ».

M. BOURGAIN, représentant du CMNF, demande s'il est prévu, après ces travaux ponctuels de restauration, un entretien régulier de cet espace ? Il estime que cette situation s'explique par un manque d'entretien depuis quelques années et qu'il y a un risque que ça recommence. « *Un curage, c'est très bien mais après il faudrait entretenir régulièrement* ». Concernant le risque bactériologique, il demande si on parle de l'usage de cet espace pour les moutons. « *Après on va sans doute concentrer les moutons sur ces hectares, d'où des fèces importants et donc des risques bactériologiques plus importants sur un secteur qui est réduit. Si c'est ça les risques bactériologiques, là il y a un risque* ».

M. JACQUEMIN, représentant du Conservatoire du littoral, répond : « *Concernant l'entretien qui aurait dû être fait par notre gestionnaire, il y a eu une réflexion sur la problématique hydraulique qui permettrait d'établir un seuil en amont des portes à flots pour avoir un effet de chasse beaucoup plus important. Pour le moment, le seuil se situe en décalage par rapport à la porte à flots et continue de dévier 50% du débit vers le port du Crotoy, au lieu d'en envoyer une majeure partie vers le secteur estuarié. Il va y avoir des travaux dans la continuité. Mais, il y a aussi des dossiers de loi sur l'eau à déposer et des gros travaux à mener qu'on va mettre en place d'ici un an ou deux. Sur les aspects bactériologiques et risque sanitaire, la réestuarisation a été faite en 2009. Les moutons sont venus s'abreuver sur le secteur. Il n'y a pas eu de dégradation à ma connaissance*».

M. BAILLET, représentant de la CC Authie Maye, demande ce qu'en pense le syndicat hydraulique du Marquenterre puisque c'est lui qui gère ?

M. JACQUEMIN complète que « *C'est le SIAHM (Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Marquenterre) qui a la gestion du Dien. Il nettoie le Dien de ses embâcles de végétaux. Il y a une problématique d'hydraulique sur ce secteur car le Dien se sépare en deux. Il y a un bras mort qui est en partie curé et pas trop bien nettoyé. C'est un travail qu'on doit mener avec eux et que le syndicat mixte va porter. Il y a aussi l'AMEVA sur les questions d'inondation. C'est un dossier complet à mener courant 2017* ».

M. BAILLET demande à ce que le président du Syndicat mixte du Marquenterre soit informé des futurs travaux pour mener un partenariat.

M. le PRESIDENT répond que cet élément sera ajouté aux recommandations.

Mme DUHAMEL, représentante du Conservatoire Botanique National de Bailleul, pense que l'étude d'incidence qui a été réalisée pour la partie flore-habitat, devrait être réalisée pour tous les projets qui ont lieu sur les sites Natura 2000.

M. MONTASSINE indique qu'il est favorable à ces travaux car il estime que la restauration de l'écoulement permet un apport supplémentaire en eau douce, bénéfique pour certaines espèces.

---

### Avis favorable à l'unanimité avec recommandations :

#### Décision

- des analyses devront être réalisées en amont des travaux et les résultats devront être portés à connaissance du Parc,
-

- 
- un suivi bactériologique devra être mis en place au cours des premières semaines après les travaux,
  - un suivi des communautés végétales ou espèces végétales devra être réalisé,
  - le président du Syndicat Hydraulique du Marquenterre devra être informé des travaux qui vont être effectués.
- 

▪ **Avis sur le Trail des 2 Baies (course pédestre) au départ du Touquet, Berck et Merlimont, le 15 janvier 2017 :**

M. HARLAY présente le parcours et la configuration du trail.

Mme DUHAMEL demande des précisions car elle trouve que les documents fournis sur l'étude d'incidence sont assez ambigus. Elle ne comprend pas, au niveau du tracé, si la course a lieu dans les massifs dunaires en partie ou seulement sur le littoral au niveau du DPM, puisque l'autorisation de la DDTM ne porte que sur la partie du DPM. Elle demande s'il y a un avis de la DREAL et de la DDTM pour le site Natura 2000 terrestre.

M. FASQUEL répond que les services de l'Etat instruisent l'ensemble de la manifestation sportive mais le Parc naturel marin n'est soumis à avis que sur la partie sur le DPM ou sur les activités situées à proximité qui pourraient avoir des incidences sur le milieu marin. Il rappelle que les coureurs vont emprunter des sentiers balisés.

Mme DUHAMEL répond que les sites Natura 2000 seront traversés et prend l'exemple de l'enduropale qui ne passe plus dans les dunes de Mayville. Elle constate l'évolution de cette manifestation et ne comprend pas pourquoi maintenant le passage est autorisé sur un autre événement.

M. le PRESIDENT fait remarquer que l'impact du passage des motos et celui d'une course à pied est différent. Cependant Il partage l'avis de Mme Duhamel et se demande comment le Parc peut aider les associations à améliorer leur étude d'incidences.

M. FASQUELLE, maire de Le Touquet, précise que les organisateurs sont des bénévoles et que cette course a lieu depuis plusieurs années. Il ajoute que son impact sur l'environnement sont très limités et que les espaces de nature ne sont ni détruits ni abimés. Il demande quel sera le coût de cette étude quant à la mise en place d'un suivi en vue d'évaluer le dérangement potentiel de l'avifaune ? Il rappelle que ces coûts pèsent sur la manifestation et risquent de décourager les bénévoles et les participants. Il demande si cette étude est vraiment nécessaire ?

M. FASQUEL, directeur délégué du parc, répond qu'il est proposé, à ce porteur de projet, de travailler en amont pour l'année suivante afin d'acquérir les informations permettant une analyse minimale sur le dérangement. *« Il s'agit d'un projet d'accompagnement de l'équipe du Parc. Ce n'est pas un coût supplémentaire important. L'enjeu étant d'anticiper l'instruction réglementaire pour que l'équipe du PNM accompagne le porteur de projet ».*

M. le PRESIDENT propose d'ajouter ce point aux recommandations.

M. WARD explique que l'étude d'incidences produite par le porteur de projet est très insuffisante et illisible. Il rappelle qu'il y a plus de 10 000 oiseaux sur le littoral à la mi-janvier, par conséquent cette manifestation causera un dérangement important. Il propose de reculer la date d'une dizaine de jours pour les années suivantes, le recensement des oiseaux ayant lieu à cette période.

M. BAILLET pense qu'il n'y a pas tellement de nidification en janvier.

M. COUSEIN rappelle que le calendrier des manifestations sportives est contraint par la table des marées. De plus il pense qu'on peut envisager d'avoir des études plus poussées mais il faut accorder le bénéfice de ces études pendant 3 ou 5 ans.

M. VOGT demande si, dans l'intérêt des activités économique, touristique et de loisirs portées par des bénévoles, il ne serait pas souhaitable que les collectivités soient elles-mêmes porteuses d'une partie de ces études environnementales et plus particulièrement de l'état initial des milieux marins ?



M. FASQUEL explique que le Parc est prêt à travailler, en amont avec les petites associations qui portent des projets, pour mieux intégrer les impacts. L'équipe va travailler sur la détermination des pressions des activités de loisirs et sportives sur le littoral. Ce travail a vocation à alimenter ces études. Mais il rappelle que ce travail doit être mené bien en amont de l'instruction réglementaire.

M. BOURGAIN pense que le Parc pourrait intervenir pendant la manifestation pour établir un état du terrain, ce qui permettrait l'année suivante d'avoir un avis plus précis. « *Dans les études d'impact, on ne montre jamais ce qui s'est passé l'année précédente* ».

M. le PRESIDENT répond qu'il faut pour cela avoir les moyens nécessaires en ETP.

---

**Avis favorable à la majorité avec recommandations :**

- un éloignement de plus de 5m des pieds de dunes et des laisses de mer, par balisage ou par les signaleurs, aux points d'entrée et de sorties des plages et le long de la plage, spécialement lors de la haute mer pour les derniers coureurs ;
- mise en place d'un suivi en vue d'évaluer le dérangement potentiel de l'avifaune. Afin de réaliser ce comptage, un appui de l'équipe du Parc pourra être apporté à la demande du pétitionnaire ;
- distribution de fiches d'informations générales relatives au Parc naturel marin et à la sensibilité des milieux naturels et remises aux participants (fiches mises à disposition par le Parc naturel marin) ;
- pour la prochaine édition de 2018, l'équipe du parc naturel marin souhaite travailler en amont de la demande d'AOT avec le pétitionnaire pour améliorer l'étude d'incidence.

**Décision**

34 voix pour et 3 contre

---

▪ **Avis sur l'Enduropale :**

M. HARLAY présente le parcours et les caractéristiques de l'Enduropale .

M. FASQUEL insiste pour que le Parc soit saisi plus tôt dans le cadre de l'instruction de l'AOT du DPM. « *Il faut travailler plus en amont et en partenariat avec le porteur de projet, mettre à jour l'étude d'incidence N2000 notamment au regard des suivis de plage* ». Il fait remarquer que l'étude d'incidence commence à vieillir « *Une étude d'incidence de 6 ans, sur ce type d'événement qui fait évoluer le parcours et l'organisation de la course chaque année, devient obsolète* ».

M. WARD demande ce que deviennent les sables pollués aux hydrocarbures et comment sont éliminées les visières plastiques, jetées par les coureurs ?

M. FASQUELLE répond que des analyses ont démontré qu'il n'y avait pas de trace d'hydrocarbure sur les sables. Les pilotes sont sensibilisés et les visières ramassées. Toutes les précautions sont prises.

Mme DUHAMEL fait remarquer que toutes ces mesures d'accompagnement devraient être valorisées dans l'étude d'incidences. De plus, elle souligne que l'appui du Conservatoire Botanique à la commune n'est pas mis en avant. Elle suggère de continuer les travaux d'entretien réalisés.

M. FASQUELLE rassure en disant qu'il n'est pas question pour les services techniques de la mairie, d'arrêter les travaux d'entretiens.

M. WARD souhaite connaître la durée des travaux et demande s'il est possible de réduire cette période ?

M. FASQUELLE répond que les engins ont besoin d'être posés et que ça prend du temps pour réaliser les travaux. Il ajoute que pour réduire la durée des travaux préparatoires il faudrait augmenter le nombre d'engins ce qui provoquerait un surcoût intenable pour les organisateurs. Enfin, il estime qu'il vaut mieux étaler les travaux afin qu'il n'y ait pas une pression trop forte sur le milieu et invite les membres du conseil de gestion à venir voir les travaux de restauration.

---

**Avis favorable à l'unanimité avec recommandations :**

**Décision**

- poursuivre les suivis morphologiques entrepris ;
  - établir un périmètre d'éloignement à plus de 5m des pieds de dunes et des laisses de mer, par balisage ou par les signaleurs ;
-

- 
- mettre en place un suivi en vue d'évaluer le dérangement potentiel de l'avifaune. Afin de réaliser ce comptage, demandé au pétitionnaire, un appui de l'équipe du Parc pourra être apporté ;
  - proposer des fiches d'informations générales relatives au Parc naturel marin et à la sensibilité des milieux naturels et qu'elles soient remises aux participants.

Pour l'édition prochaine, le conseil de gestion revendique :

- une mise à jour du dossier d'incidences N2000 en y intégrant les suivis morphologiques et en complétant la partie relative au suivi des oiseaux.
- une saisine plus en amont des services de la DDTM dans le cadre de l'instruction de l'AOT du DPM, afin de pouvoir analyser la demande dans des délais raisonnables et prévus par la loi (2 mois).

36 voix pour

---

## 9- Points divers

---

- Remplacement de deux membres du conseil de gestion (Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme et CRPMEM Normandie) :
  - Présentation de M. FLORIN, titulaire, pour les associations de chasse maritime de la Somme
  - Présentation de M. BALAZUC, suppléant, chargé de mission environnement usages maritimes au CRPMEM Normandie
- Nomination du nouveau sous-préfet d'Abbeville, M. Benoit LEMAIRE, représentant du préfet du département de la Somme en qualité de commissaire du gouvernement.
- M. FASQUEL informe que des élections sont prévues au prochain conseil de gestion : élection du vice-président représentant le collège des usagers. Il précise que les candidats intéressés peuvent dès à présent se manifester jusqu'au jour même du conseil de gestion.

## 6- Programme d'actions 2017

---

M. FASQUEL présente le programme et invite les membres à lui soumettre leurs remarques et/ou propositions, jusqu'en février.

M. WIDEHEM intervient pour préciser qu'il existe déjà des relevés en Baie de Somme, en partenariat avec l'Ifremer.

M. FASQUELLE remercie d'avoir retenu le projet sur le fonctionnement hydro-sédimentaire de la Baie de Canche. Il demande s'il est possible d'avoir, par la suite, une vision plus globale sur les 3 estuaires ? Il pense qu'il faut maintenir ces estuaires comme des milieux ouverts.

M. le PRESIDENT répond que c'est un sujet qui sera abordé. Les problématiques de fond sont communes aux 3 estuaires même certains enjeux sont différents.

M. FASQUEL ajoute que le suivi topographique et bathymétrique des petits fonds (en lien avec le SHOM et le ROLNP), mené à l'échelle de la façade, aura vocation à alimenter des études plus locales et permettra d'avoir une vision plus transversale.

Mme RONCIN demande ce qu'on entend par zone de protection mobile ?

M. TRIPLET répond que cette notion est spécifique des suivis de l'avifaune.

Mme RONCIN pense qu'inscrire en 2017 tout le travail sur Natura 2000 sera déjà très ambitieux au niveau de la pêche.

M. FLORIN fait remarquer que la chasse n'est pas qu'une activité de loisirs mais qu'elle doit être considérée également comme une activité d'entretien et de gestion des milieux.

M. BAILLET intervient quant aux réalisations du filet de pêche. « Vous avez évoqué la mytiliculture, c'est très intéressant car on en trouve de plus en plus sur les plages et ce serait bien de trouver un système biodégradable. Si vous faites l'entretien de la baie d'Authie, merci de nous tenir au courant car nos équipes sont dessus ».

## **7- Exposition sur les épaves de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale dans le PNM**

---

M. JANNIC présente le diaporama.

Partenariat avec le Comité départemental du Pas-de-Calais de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-marins (CODEP 62 FFESSM). Le Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM) prête les objets.

L'inauguration est prévue le 6/1 à 17h30 à Boulogne. Rappel des dates d'exposition :

- Du 7 janvier au 25 février 2017 : Inauguration à la bibliothèque des Annonciades à Boulogne-sur-Mer
- Du 17 avril au 28 juin 2017 : au musée du Vieux-Tréport
- Du 1<sup>er</sup> juillet au 25 sept 2017 : musée de la Marine à Etaples

M. le Président remercie Mme Richard ainsi que les municipalités qui accueillent cette exposition. C'est la mise en valeur de notre patrimoine local puisque nous sommes dans la période 14-18, au centenaire de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale.

### **Rappel des dates des prochaines réunions en 2017 :**

- du conseil de gestion, les jeudis 9/02 + 04/05 + 28/09 + 14/12
- du bureau, les jeudis 12/01 + 23/03 + 31/08 + 16/11

## Liste des membres présents

Les suppléants sont indiqués en italique

### Représentants de l'Etat et établissements publics

- M. Gaël VERPIOT, Commandant de la Zone maritime Manche mer du Nord
- M. Médhi BOUCHELACHEM, Direction interrégionale de la mer / Manche Est Mer du Nord
- M. Marie-Pierre ROUSSEAU, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Nord-Pas-de-Calais
- M. François NADAUD, Délégation mer et littoral / DDTM du Pas-de-Calais
- M. Yvan JACQUEMIN, Délégation régionale Manche mer du Nord / Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
- M. Ludovic LEMAIRE, Direction de l'Agence de l'eau Artois-Picardie

### Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

- M. Pierre VOGT, Conseil régional Haute-Normandie
- M. Claude ALLAN, Conseil départemental Pas-de-Calais
- M. Bruno COUSEIN, Pôle métropolitain de la Côte d'Opale*
- M. Emmanuel MAQUET, Syndicat mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard
- M. Dominique GODEFROY, Communauté d'agglomération du Boulonnais
- M. Daniel FASQUELLE, Communauté de communes Mer et Terres d'Opale
- M. Philippe CORNU, Communauté de communes Opale sud*
- Mme Marthe SUEUR, Communauté de communes Bresle maritime
- M. Alain BAILLET, Communauté de communes Authie Maye
- Mme Maryline DUCROCQ, SAGE

### Représentants des organisations représentatives des professionnels :

- M. Olivier BECQUET, Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Haute-Normandie
- Mme Delphine RONCIN, Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins du Nord Pas-de-Calais Picardie
- M. Gérard MONTASSINE, Représentant des pêcheurs professionnels
- Mme Renée MICHON, Représentant des pêcheurs professionnels
- M. Michel FOURNIER, Représentant des pêcheurs professionnels
- Mme Manon JOGUET, Organisation de producteurs de pêche maritime / FROM NORD
- Mme Laetitia PAPORE, Extracteurs de granulats / UNICEM
- M. Christophe LEBLANC, Syndicat des énergies renouvelables
- Mme Ségolène LATHUILE, CCI Littoral Normand-Picard*
- M. Alain TERNISIEN, CCI Côte d'Opale*

### Représentants d'organisations d'utilisateurs :

- Mme Ingrid RICHARD, Fédération française des sports sous-marins

M. Bernard FLORIN, Association de chasse maritime de la Somme  
M. Christophe DINOIR, Comité départemental olympique et sportif  
M. Dominique VIARD, Fédération des pêcheurs plaisanciers  
M. André WIDEHEM, Fédération française des ports de plaisance  
*M. Benjamin BIGOT, Association de chasse maritime du Pas-de-Calais*

**Représentants d'associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel, PNR, RNN et les personnalités qualifiées :**

M. Kaddour-Jean DERRAR, Parc naturel régional Cap et Marais d'Opale  
Mme Françoise DUHAMEL, Conservatoire botanique national de Bailleul  
M. Jean-Luc BOURGAIN, Coordination mammologique du Nord de la France  
M. Thierry RUELLET, Groupe d'études des milieux marins estuariens et littoraux  
M. Alain WARD, Groupe ornithologique et naturaliste du Nord Pas-de-Calais  
M. Yves MAQUINGHEM, Picardie nature  
M. Jean-Marc HOEBLICH, au titre des sciences humaines et sociales  
M. Patrick TRIPLET, au titre de la connaissance des oiseaux marins